



Commune de Thiberville
Service « Assainissement Collectif »
Rue de la Mairie

27230 THIBERVILLE

**DEMANDE DE CONTROLE D'UN ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Nous soussignés(es) (Nom et Prénom) M. Mme

Demeurant

Souhaitons la réalisation du diagnostic de l'installation d'assainissement collectif de notre propriété située

..... Parcelle

Afin de convenir d'un rendez-vous, vous pouvez nous joindre au

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des points suivants :

- Le service dispose d'un délai de 8 jours pour fixer un rendez-vous
- Dans le cas d'un contrôle urgent, le rendez-vous ne peut être inférieur à 48 heures ouvrés
- Le montant de cette prestation s'élève à :
- Le compte-rendu de la visite sera transmis au propriétaire à l'adresse figurant ci-dessus suivant un délai d'un mois
- Les agents du service d'Assainissement doivent pouvoir accéder à tous es points d'eau susceptibles d'être raccordés au réseau d'assainissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la propriété.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées par le service assainissement, pour permettre de me recontacter, pour m'envoyer les rapports de visite et tout autre document technique relatif à mon installation d'assainissement.

Le

Nom et signature du demandeur

NOTICE

Le contrôle est-il obligatoire ?

Cette prestation revêt un caractère obligatoire. Elle a pour but d'apporter une information fiable au vendeur et à l'acheteur afin d'éviter tout litige extérieur.

Que dois-je préparer préalablement au contrôle ?

Si disponible, préparer tout plan de vos installations (même anciens ou partiels). Cela pourra aiguiller le contrôleur. Les factures d'entretien ou de réparation peuvent également apporter quelques informations.

En tout état de cause, il est nécessaire de rendre accessible votre ouvrage d'assainissement tel que regards qui seraient enterrés, sous cailloux, pots de fleurs.

En quoi consiste le contrôle de branchement ?

Le service recense l'ensemble des points d'eau de l'habitation et teste chacun d'eux avec un colorant. Le technicien s'assure ensuite que le colorant arrive bien au réseau d'assainissement soit via une boîte de branchement, soit directement sur le réseau.

L'évacuation des eaux de gouttières et de ruissellement est également contrôlée. Elle doit être bien distincte des eaux usées.

Un avis est émis sur l'état général de l'installation (évacuation, corrosion, sécurité)

Un compte-rendu est rédigé contenant toutes les informations relatives à l'installation.

4 étapes pour un contrôle de branchement

- 1. Je retourne ce formulaire au service assainissement, à la mairie, dûment complété et signé
- 2. Le service assainissement me contacte par téléphone pour une prise de rendez-vous
- 3. Le service assainissement réalise le contrôle en présence du propriétaire ou de son représentant par délégation
- 4. Le service assainissement transmet le compte-rendu accompagné de la facture.

Sous réserve d'enregistrement dans un fichier

Conformité RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service assainissement à la fin exclusive de prise de contact, d'envoi du rapport de visite ou de courrier relatif à l'assainissement de la propriété.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pourrez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service assainissement.